

Décision du Maire

N° 2026-088

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : Relations Internationales – Don de 500 € par l'Association Saint Charles Sister Cities – Missouri- Etats Unis

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 9 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la proposition de don de 500 € par l'association *Saint Charles Sisters Cities Programs, Inc. Chapitre français* ;
- Considérant que ce don viendra abonder les fonds octroyés à la reconversion du Château des Ducs de Wurtemberg ;
- Étant précisé que ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- D'accepter le don de *Saint Charles Sisters Cities Programs, Incorporated French Chapter* ;
- D'utiliser cette somme pour la reconversion du Château Montbéliard Wurtemberg.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le lundi 20 Juillet 2026

Le Maire



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 20/07/2026

Affichée le : 20/07/2026